GUIDE DU DEMANDEUR

FONDS DE TRANSPORT

DE L'UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE

2026-2027

Québec

ULSCN
Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale

Raison d'être du programme

Au Québec, le transport associé aux activités sportives, de plein air et physiques constitue un enjeu financier majeur. Ce fonds a pour objectif de réduire les coûts liés à ces déplacements, tout en encourageant la pratique régulière du sport, de l'activité physique et des loisirs de plein air dans l'ensemble des régions du Québec.

Projet

Un projet admissible doit pouvoir offrir l'occasion à la population de pratiquer des activités physiques, de sport et de plein air variées, accessibles, de qualité et sécuritaires, et se déroulant à l'intérieur de la province du Québec **EXCLUSIVEMENT**.

Un projet admissible recevra 80% du financement et le milieu participant devra trouver et/ou fournir le 20% de contribution supplémentaire.

Les projets devront être complétés au plus tard le 31 mars 2027.

Afin d'être admissible, un projet doit se conformer aux exigences suivantes :

- Une dépense admissible doit être UNIQUEMENT en lien avec le transport (maritime, ferroviaire ou routier).
- Les déplacements devront être compris selon le tableau suivant :

Déplacement compris (aller)	Montant maximal accordé
100 Km et 199 Km	2 500,00 $
200 Km et 299 km	3 000,00 $
300 km et 399 km	4 000,00 $
400 km et plus	5 000,00 $

- Les activités admissibles doivent obligatoirement être sportives ou récréatives et issues de fédérations sportives québécoises ou d'organismes nationaux de loisir reconnus par le ministère de l'Éducation par l'entremise du Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises (PRFSQ) ou du Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisir (PRONL).

- Les dépenses liées au transport dans le cadre de Secondaire en spectacle seront exceptionnellement acceptées.

- Un maximum de trois (3) demandes peuvent être effectuées par année par Numéro d'entreprise du Québec (NEQ).

- Un budget détaillé devra être déposé lors de la demande, incluant la location de véhicules, l'essence, les frais d'assurances, etc.

- L'aide financière maximale accordée ne pourra, en aucun cas, être révisée à la hausse.

Organismes

Pour être admissible au Fonds de transport, un organisme local et régional, qu'il soit membre ou non d'une unité régionale de loisir et de sport (URLS), doit être :

a) un centre de services scolaire ;

b) un établissement d'enseignement répondant aux besoins des organismes autochtones pour appuyer les Appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation reconnu par le Canada ;

c) un établissement agréé aux fins de subventions en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1) ;

d) un établissement non agréé aux fins de subventions en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1) ;

e) un collège d'enseignement général et professionnel ;

f) un établissement universitaire mentionné aux paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1) ;

g) un centre de la petite enfance ou une garderie visée à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1) ;

h) un organisme municipal : une municipalité locale ; un arrondissement ; une municipalité régionale de comté (MRC) dont la compétence lui a été déléguée par une municipalité locale ; une régie intermunicipale ; un village nordique ; l'Administration régionale Kativik (ARK), dont la compétence lui a été déléguée par un village nordique ; un conseil de bande.

j) une coopérative en vertu de la Loi sur les coopératives (chapitre C-67.2) ;

k) un organisme à but non lucratif (OBNL) créé en vertu d'une loi fédérale ou provinciale.

Évaluation et sélection

Les projets déposés dans le cadre d'un appel de projets sont évalués en fonction de la pondération et des critères suivants :

Critère de sélection	Pondération
A. Admissibilité du projet	60%
B. Présentation détaillée du projet	20%
C. 20 de contribution du milieu	20%

L'ULSCN ne peut s'engagerà soutenir financièrement tous les projets. Seules les demandes ayant reçu un pointage satisfaisant à l'analyse seront retenues.

Dépôt de projet et reddition de compte

Pour déposer une demande l'organisme doit le faire via le formulaire en ligne sur le site internet de l'ULSCN sur le lien suivant :

https://ulscn.qc.ca/soutien-financier/#fonds-de-transport

*** Seules les demandes reçues par ce formulaire seront analysées.*

À la suite de l'acceptation et de la réalisation de votre projet, vous devez produire une reddition de comptes incluant un rapport financier détaillé. Ce rapport doit démontrer l'utilisation de l'aide financière accordée, faire état des contributions reçues d'autres sources, ainsi que présenter l'ensemble des dépenses engagées.

ULSCN

Questions ou précisions :

Ruben Moreno
Conseiller en sport et en activité physique
rubenmoreno@ulscn.qc.ca
418-877-6233, poste 15